



EXTRAIT du REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de Frontignan

Affiché le 06/08/20

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

L'AN DEUX MILLE VINGT
LE 29 JUILLET A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 23 JUILLET 2020, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL ARROUY, MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY, Claudie MINGUEZ, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Oliver LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVENAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Gérard PRATO, Claude COMBES, Guilaine TOUZELIER, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : M. Georges FORNER (procuration à Mme Claudie MINGUEZ), Mme Dominique PATTE (procuration à M. Gérard PRATO).

OBJET : Ressources humaines : Approbation de la prolongation d'un contrat à durée déterminée.

N/REF : MA/DB/FV /FAA - N°2020-226.

M. Max Savy informe les membres du conseil municipal qu'en septembre 2018, une procédure de recrutement destinée à pourvoir le poste de directeur général des services par la voie statutaire a été déclarée infructueuse.

Il rappelle que le conseil municipal en sa séance du 13 novembre 2018 a alors approuvé le recrutement d'un agent contractuel sur ce poste dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et la signature d'un contrat à durée déterminée, rémunéré sur la base du 9^{ème} échelon de l'emploi de directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants majoré du supplément familial de traitement et des primes ou indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Le contrat prévoyait une durée de 22 mois et une échéance au 30 septembre 2020 afin que la nouvelle équipe municipale, dont l'élection était prévue initialement en mars 2020, puisse dans ce délai de 6 mois suivant son élection, procéder à un nouveau recrutement d'un directeur général des services.

Cependant, les élections ayant été repoussées de 3 mois en raison de la pandémie de Covid-19, il est envisagé de prolonger ce contrat pour la personne qui occupe actuellement ce poste, dans les mêmes conditions qu'évoquées ci-avant pour une durée déterminée de 3 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020 afin d'accompagner la collectivité jusqu'à la concrétisation de la procédure de recrutement d'un nouveau directeur général des services actuellement en cours.

M. Max Savy demande donc au conseil municipal d'approuver les termes de ce contrat à durée déterminée de 3 mois et d'autoriser M. le maire à le signer

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-226-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** les termes de ce contrat à durée déterminée de 3 mois ;
- **AUTORISE** M. le maire à le signer.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**



**Michel Arrouy
Maire**